**Evaluation externe du «Projet de Reconstitution des ressources**

**Génétiques alimentaires de Côte d’Ivoire» CIV 00056948**

**Termes de Référence**

**Durée : 30 jours calendaires**

**Consultant : 01**

**Lieu de travail  : zones d’intervention (Abidjan et Bouaké)**

**1 - Contexte et justification de la consultation**

Dans le cadre de l’appui à la réalisation de la sécurité alimentaire en Côte d’Ivoire, des Initiatives visant à palier l’insuffisance de la disponibilité de semences de variétés améliorées de cultures alimentaires ont été entreprises dans le cadre du ***Projet de reconstitution des ressources génétiques alimentaires. Ce*** projet vise à contribuer à la sécurité alimentaire des populations par la restauration et la valorisation des ressources génétiques alimentaires et la réhabilitation du dispositif de recherche scientifique d’appui au développement agricole dans les régions sud et centre de la Côte d’Ivoire. Initialement prévu sur une durée de 24 mois, le projet a connu une prorogation d’un (01) an du fait de l’exécution séquentielle qu’impose la réalisation de certaines activités. Par conséquent le projet devrait théoriquement s’achever en 2010, compte tenu du fait que la signature du document projet est intervenue en mars 2007.

Le projet est composé de cinq (05) composantes majeures que sont :

* La coordination du projet;
* La gestion de l’information scientifique;
* Le renforcement des capacités;
* La collecte et l’introduction des semences;
* La conservation et le maintien des semences collectées.

Il s’agit d’un projet à vocation nationale qui est localisé dans les stations de recherche installées à Bouaké et Abidjan.

**2 - Objectifs et portée de l’évaluation**

**Objectif global :**

Apprécier les performances générales de la mise en œuvre du ***Projet de reconstitution des ressources génétiques alimentaires de Côte d’Ivoire***.

**Objectifs spécifiques**

De façon spécifique, cette évaluation consistera à apprécier la pertinence, le mécanisme de mise en œuvre et le niveau des performances programmatiques et financières du projet par rapport aux objectifs initialement prévus, l’impact et la viabilité des résultats. Ainsi, il s’agira de :

* Apprécier la pertinence du projet ;
* Apprécier l’ensemble du dispositif de pilotage, d’exécution et de coordination du projet;
* Mesurer les progrès obtenus au regard des résultats (effet et produits) escomptés et identifier les facteurs qui y ont contribué;
* Mesurer l’efficience du projet en examinant le rapport coût-efficacité et les arrangements de gestion ;
* Apprécier l’impact sur les bénéficiaires et les capacités de pérennisation des résultats ;
* Apprécier la qualité de l’assistance fournie par le PNUD dans la réalisation des résultats ;
* Tirer les enseignements généraux qui seront utiles au Gouvernement, au Bailleur de fonds et au PNUD pour renforcer les dispositifs opérationnels des programmes similaires en Côte d’Ivoire;
* Ouvrir des perspectives en donnant des indications et des recommandations sur les appuis et collaborations techniques internes et externes potentiels nécessaires pour améliorer la gestion des ressources génétiques en vue d’atteindre la sécurité alimentaire.

**3- Questions évaluatives**

Les préoccupations majeures auxquelles il faudra répondre sont :

* Pertinence du projet dans la conception et la mise en œuvre: le diagnostic des problèmes à résoudre par le projet dans le domaine de la restauration des ressources génétiques et de leur utilisation a-t-il été bien posé? a-t-il existé une vision claire des résultats à atteindre et des moyens nécessaires devant être mobilisés à cet effet? la justification et le cadre logique de l’intervention sont-ils  pertinents pour l’atteinte des objectifs  au regard du contexte national ?
* Montages institutionnels de la mise en œuvre du projet : pertinence et fonctionnement des différents organes de pilotage et de gestion mis en place? pertinence et/ou dysfonctionnements des montages institutionnels créés?
* Quelle est la performance du projet en termes d’atteinte des résultats escomptés (avec référence aux indicateurs du cadre logique et aux cibles des plans de travail annuels) ?
* En rapport avec les ressources décaissées, les résultats enregistrés traduisent-ils une performance coût-efficacité ?
* Gestion du projet : les arrangements de gestion du Projet étaient-ils adéquats et appropriés ? la gestion du projet a-t-elle été axée sur l’atteinte des résultats ? est-elle considérée comme innovatrice ? efficacité dans la gestion des ressources financières ? a-t-on connu des retards importants dans la mise à disposition des fonds, si oui, quelles en ont été les conséquences ? est-ce que les systèmes de gestion, de suivi-évaluation et de rapportage sont utilisés comme des outils d’appui à la gestion pour assurer l’efficacité de la mise en œuvre du projet et pour établir une base objective d’évaluation de la performance du projet?
* La mise en œuvre du projet et les résultats atteints l’ont-ils été conformément au plan établi ou y a-t-il eu des obstacles, imputables au PNUD, au CNRA et autres organisations partenaires qui ont limité la réussite du Projet et l’atteinte des résultats?
* Quel est le degré de satisfaction des diverses parties prenantes vis-à-vis du programme et des résultats atteints ? quels sont les effets perceptibles du projet?
* quelles sont les mesures/ actions prises pour assurer la pérennité des résultats ?
* quelles sont les incidences des résultats du projet sur les possibilités de mobilisation des ressources pour des initiatives similaires dans le pays?
* L'environnement politique a-t-il eu des conséquences sur les performances du projet ?
* L’environnement politique reste-t-il propice à la réplication des leçons tirées du projet ?
* Quels autres facteurs identifiés par la mission d’évaluation ont pu affecter la performance du projet dans l’atteinte des objectifs et résultats escomptés?

**4- Produits de l’évaluation**

Le consultant livrera :

* **Un rapport provisoire d’évaluation** à soumettre au PNUD et aux principales parties prenantes pour observation au terme de la mission d’évaluation;
* **Un Rapport final d’évaluation** prenant en compte les commentaires des partenaires de mise en œuvre du projet.

**5- Modalité d’exécution de l’Evaluation**

Le Consultant sera placé sous la supervision directe du Conseiller au Programme du PNUD en charge du Portefeuille en liaison avec le Spécialiste suivi-évaluation du bureau pays du PNUD. Sa mission sera facilitée par les parties prenantes impliquées directement dans la mise en œuvre du Projet (Point focal PNUD, le Directeur national du Projet et l’équipe de gestion du projet basée au CNRA).

Le rapport provisoire d’évaluation sera présenté au Comité de Pilotage, au CNRA et au PNUD pour observations et fera l’objet d’une séance de débriefing avant finalisation et validation. Le Rapport final d’évaluation sera présenté à l’atelier bilan de clôture du projet qui regroupera toutes les parties prenantes.

**6- Méthodologie**

Le consultant devra :

* réaliser une revue documentaire ;
* soumettre, avant la phase opérationnelle de collecte de données, i) une Matrice d’évaluation (cf. format ci-après) indiquant comment chaque question de l’évaluation obtiendra une réponse à l’aide de méthodes proposées, sources proposées de données et procédures de collecte des données ; ii) les outils de collecte de données (questionnaires, guide d’entretien grille d’observation, …) pour validation ;

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Critères d’évaluation | Questions clés | Sous-questions spécifiques | Sources de données | Méthodes/ outils de collecte de données | Indicateurs/ normes de réussite | Méthodes pour analyser les données |

* effectuer des rencontres avec toutes les parties prenantes du projet pour obtenir la documentation et les informations nécessaires à la mission d’évaluation, à savoir l’équipe de gestion du projet du PNUD, les membres du Comité de Pilotage, le CNRA, partenaire principal de mise en œuvre du projet;
* procéder à un examen de l’effet et des produits réalisés conformément aux résultats définis afin d’en déterminer la pertinence et la performance, en prenant en compte les effets résultants des contributions fournies en termes de renforcement de capacités ;
* élaborer un rapport d’évaluation de la mise en œuvre du projet en formulant des recommandations sur les expériences significatives acquises en matière de reconstitution des ressources génétiques;
* soumettre une version préliminaire de ce rapport pour commentaire au Comité de Pilotage, au CNRA et au PNUD, avant sa finalisation qui prendra en compte lesdits commentaires.

**7- Durée de la mission**

La mission d’évaluation se réalisera pendant **30** jours calendaires incluant le voyage à Bouaké, les rencontres, la séance de débriefing et la finalisation du rapport d’évaluation. Par ailleurs, le consultant sera invité à présenter le rapport d’évaluation à l’atelier bilan de clôture du projet.

**8-** **Profil du Consultant**

L’évaluation sera réalisée par 1 consultant national indépendant. Il doit :

1. être de formation supérieure, 3ème cycle (BAC + 5 ans au moins) dans les domaines de la recherche agronomique, biologie végétale;
2. avoir au moins sept (7) ans d’expérience dans le domaine de la recherche agronomique ;
3. avoir une bonne connaissance des procédures du Système des Nations Unies et notamment le PNUD serait un atout;
4. justifier d’une expérience avérée en matière d’évaluation de projets de recherche scientifique et notamment agricole, en particulier les projets financés par les organismes internationaux;
5. être capable de rédiger des documents et rapports de projets dans les délais prévus, en français académique;
6. être doté d’une capacité d’analyse et de synthèse.

**9- Dossier de candidature**

Le dossier de candidature devra comporter :

* le CV du consultant ;
* une proposition technique fournissant des détails sur sa compréhension de la mission, la méthodologie et le planning détaillé d’exécution de la mission.

**10- Coût**

La mission sera financée sur les ressources du Projet. En contrepartie des prestations de services jugées satisfaisantes par le PNUD, le consultant percevra une rémunération selon la grille en vigueur au PNUD.